

Relevé de décisions du Conseil d'administration réuni en formation plénière le 25 mai 2012

1. Instances

1.1. Election du Vice-président aux relations internationales

Sur proposition du Président, le conseil d'administration a élu, par vote à bulletin secret, à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix soit la majorité absolue des membres en exercice), **Isabelle ALFANDARY** en tant que Vice-présidente en charge des Relations internationales.

1.2. Représentants de l'UPEC au conseil d'administration du PRES « Université Paris-Est »

En application de l'article 7 des statuts de l'établissement public de coopération scientifique (PRES) « Université Paris-Est » approuvés par le décret n°2012-487 du 13 avril 2012 modifiant le décret n°2007-382 du 21 mars 2007, le conseil d'administration a désigné, à l'unanimité, en tant que représentants de l'UPEC, membre fondateur, au sein du conseil d'administration du PRES « Université Paris-Est », outre le Président de l'UPEC :

- le Vice-président du conseil d'administration de l'UPEC,
- la Vice-présidente du conseil scientifique de l'UPEC.

2. Vie de l'établissement

2.1. Primes PCA-PRP

Le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité (17 membres présents physiquement, 10 représentés) :

- la proposition de fixer pour l'année 2011-2012 et pour l'année 2012-2013 les montants minimaux et maximaux des primes de charges administratives (PCA) et des primes de responsabilité pédagogique (PRP) selon les montants mentionnés dans le tableau ci-dessous, et
- la proposition d'aligner le taux maximum de la prime des vice-présidents de conseil, assesseurs, vice-présidents thématiques et directeurs de composantes (montant renseigné à titre indicatif dans le tableau) sur le taux de la prime d'administration des directeurs d'IUT fixé par arrêté annuel du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

| FONCTIONS | | MINI Euros | MAXI Euros | MINI hTD | MAXI hTD |
|-----------|--|---------------|---------------|-------------|-------------|
| PCA | Vice-présidents de conseil et assesseurs | 6 000 | 9 168 | | |
| | Vice-présidents thématiques | 3 000 | 9 168 | | |
| | Directeurs de composantes | 3 000 | 9 168 | | |
| | Directeurs de Services Communs | 3 000 | 6 000 | | |
| | Chargés de mission | 1 000 | 6 000 | | |
| | Directeurs d'Écoles Doctorales | 818 | 2 618 | 20,00 | 64,00 |
| | Directeurs de laboratoire | 818 | 2 618 | 20,00 | 64,00 |
| | Chefs de Départements IUT ou composante | 491 | 3 927 | 12,00 | 96,00 |
| PRP | Directeurs d'Études | 491 | 1 636 | 12,00 | 40,00 |
| | Responsables de filières | 491 | 3 927 | 12,00 | 96,00 |
| | Membres permanents VAE | 491 | 2 618 | 12,00 | 64,00 |
| | Coordinateurs de missions transversales dans les composantes y compris l'organisation des stages et enquêtes d'insertion professionnelle | 491 | 1 636 | 12,00 | 40,00 |

3. Organisation des études

3.1. Adoption des calendriers des formations universitaires pour l'année 2012-2013

Le conseil d'administration a adopté, par 24 voix « pour » et 3 abstentions, les calendriers, des formations universitaires joints en annexe, pour l'année 2012-2013, sous réserve, pour les formations de l'IUFM, de compatibilité avec les dates des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours des métiers de l'enseignement.

4. Offre de formation et pédagogie

4.1. Demande de création et renouvellement de diplômes d'université

Le conseil d'administration a fixé, par 24 voix « pour » et 3 voix « contre », à **50€** le montant annuel exigé pour l'inscription des candidats extérieurs à l'UPEC à la préparation du certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) de niveau 2 (les langues proposées étant l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien), étant précisé que sont concernés par cette tarification :

- les personnes admissibles aux concours de recrutement de personnels enseignants de l'Académie de Créteil ou Versailles,
- les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur franciliens ne proposant pas le CLES, exceptés les établissements avec lesquels l'UPEC a signé des conventions de partenariats soit pour la préparation conjointe aux concours du CAPES et/ou de l'agrégation, soit parce qu'ils ne sont pas rattachés au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

5. Questions diverses

5.1. Procès-verbal du conseil d'administration du 13 avril 2012

Le conseil d'administration a adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2012.

Le Vice-président au Conseil
d'administration


Christian Cuesta

Le Président


Luc Hittinger